

Renforcement du système phytosanitaire en Guinée

Ce projet vise à renforcer les capacités phytosanitaires en Guinée, sur la base des recommandations d'une Evaluation des Capacités Phytosanitaires (ECP) de la CIPV et des consultations avec les parties prenantes nationales. De façon spécifique, le projet vise à améliorer : le cadre législatif et réglementaire du contrôle phytosanitaire ; la capacité technique et opérationnelle de l'Organisme Nationale pour la Protection des Végétaux (ONPV) à mettre en œuvre un système d'inspection et de certification phytosanitaires basé sur le risque ; les compétences des opérateurs des filières prioritaires à mettre en œuvre les bonnes pratiques. Il aura également comme résultat une meilleure coopération inter-gouvernementale et public-privé en matière phytosanitaire.

Tous ces efforts concourront à améliorer la conformité et la compétitive des produits agricoles guinéens afin de favoriser l'accès aux marchés internationaux et de contribuer à la sécurité alimentaire ainsi qu'à la réduction de la pauvreté dans le pays.

STDF/PG/498

Status

On-going

Start Date

01/10/2019

End Date

30/09/2022

Project Value (US\$)

\$847,959

STDF Contribution (US\$)

\$559,491

Beneficiaries

Guinée

Implementing Entities

COLEACP - Comité de Liaison Europe Afrique Caraïbes Pacifique

Partners

Ministère de l'Agriculture

Service National de la Protection des Végétaux et des Denrées Stockées (SNPV-DS)

Background

Le secteur agricole occupe une place importante pour le développement économique et rural en Guinée. Pourtant, il se heurte à des contraintes qui contribuent à freiner l'intérêt des opérateurs nationaux et internationaux. Au rang de ces contraintes figurent principalement la faible maîtrise des techniques de production et surtout la présence de problèmes phytosanitaires ayant une forte incidence sur la production et l'exportation. Malgré des conditions climatiques et l'existence de sols favorables à la production agricole qui permettent à la Guinée de disposer d'une gamme très variée de cultures, les pertes post-récoltes des secteurs clés sont très élevées (estimées entre 60 et 85% pour la mangue par exemple).

En effet, l'Evaluation des Capacité Phytosanitaires (ECP) en Guinée, menée par le CIPV en 2017, a soulevé plusieurs lacunes dans le système phytosanitaire notamment d'ordre institutionnel, infrastructurel, opérationnel et communicationnel. Les conclusions de l'ECP ont dévoilé l'urgence de mettre en place un système de contrôle

phytosanitaire conforme aux normes internationales et notamment dans la perspective d'augmenter les exportations et de maintenir l'accès aux marchés clés. En effet, les conditions d'accès aux marchés des pays partenaires, notamment celles de l'Union européenne sont de plus en plus exigeantes en matière phytosanitaire.

Ce projet qui a été élaboré en 2018 par le biais d'un DEP octroyé par le STDF [\(PPG 498\)](#), mènera des activités structurantes, au regard des principaux défis identifiés lors de l'ECP de la CIPV et en complémentarité avec les programmes passés (ex. PRODEFIMA) et des initiatives nationales et régionales (ex. de la CEDEAO). De manière spécifique, le projet interviendra dans le système réglementaire et opérationnel en matière phytosanitaire. Il améliorera la surveillance ciblant au départ deux filières stratégiques (la mangue et la pomme de terre) en raison de leur importance socio-économique et de leur potentiel pour l'accès aux marchés. Il s'adresse également au besoin d'améliorer la collaboration et les partenariats entre l'ONPV et les autres acteurs publics et privés du système SPS.

En général, il est envisagé que la Guinée aura une meilleure capacité à répondre à son engagement auprès de la CIPV et gagnera en crédibilité vis-à-vis de ses partenaires commerciaux à l'échelle mondiale.

Expected Results

Le cadre réglementaire du système phytosanitaire est mis à jour

La mise à jour du cadre législatif et réglementaire fait partie des recommandations de l'ECP de la Guinée. L'amélioration du système de gouvernance phytosanitaire renforcera la capacité des services de l'ONPV d'exercer leurs fonctions de protection des végétaux et de contrôle phytosanitaire de manière à ce que les végétaux et produits végétaux importés, exportés ou circulant à l'intérieur du pays soient conformes aux normes internationales.

Des textes législatifs et réglementaires en cohérence avec la CIPV et l'accord SPS de l'OMC vont être élaborés et soumis à la validation des autorités compétentes. Ces activités serviront à sensibiliser les secteurs publics et privés sur les missions et responsabilités de l'ONPV. L'amélioration de la gouvernance phytosanitaire devrait aussi augmenter des allocations de ressources humaines et financières à l'ONPV de la part du gouvernement guinéen.

Les processus techniques et opérationnels du système phytosanitaire et de l'ONPV sont améliorés

Le projet apportera une assistance technique pour réaliser une analyse des risques, au moins sur une des cultures prioritaires ciblée. Il mettra aussi à jour la liste des organismes de quarantaine phytosanitaire en Guinée. Un plan de surveillance générale appliqué à une culture cible sera aussi élaboré et validé. L'ONPV disposera d'un système performant de suivi et de traitement des notifications officielles d'interceptions dues à des organismes nuisibles de quarantaine ou autres non-conformités phytosanitaires ou sanitaires. Un système de management de la qualité au sein de l'ONPV sera mis en place.

Les manuels des procédures et fiches techniques pour le contrôle et l'inspection phytosanitaires en Guinée seront élaborés. L'assistance technique pour l'analyse des risques devra renforcer le dispositif national de contrôle et de certification phytosanitaires et réduire les faiblesses de l'ONPV à ce titre. Ces activités serviront aussi à mettre en application le plan d'action de la CEDEAO pour la prévention, la surveillance et la lutte contre les ravageurs et les maladies des plantes dans l'optique de développer les exportations régionales.

Les capacités des acteurs publics et privés à mettre en œuvre les contrôles phytosanitaires sont plus efficaces

Le développement et la mise en œuvre d'un programme soutenu de renforcement des capacités des différents acteurs occupe une place prépondérante dans le projet. Les activités tiendront compte dans sa globalité du renforcement de la surveillance au niveau des postes d'entrée (frontières terrestres, ports et aéroport). Le projet prévoit notamment la formation des inspecteurs sur les contrôles phytosanitaires tant à l'importation qu'à

l'exportation y compris les processus d'échantillonnage.

Le projet reconnaît également que les compétences SPS au niveau vertical par exemple des opérateurs privés et des structures spécialisées dans l'encadrement et le conseil agricole dans la chaîne de valeur auront un impact sur la conformité et la compétitivité des produits agricoles. À ce titre, environ 1,400 producteurs seront formés sur les bonnes pratiques agricoles, phytosanitaires, d'hygiène et de traçabilité pour un meilleur contrôle dans les chaînes de production.

Les dynamiques de communication et de partenariats entre les parties prenantes sont renforcées

Le partenariat, la collaboration et la coopération entre les différentes parties prenantes (ONPV, autres services publics et parapublics, organisations professionnelles, opérateurs privés et associations de consommateurs) sont essentiels dans un système SPS. L'ECP de la CIPV et le DEP du STDF ont mis en évidence le besoin d'améliorer la collaboration et le système de communication d'information et le partenariat entre l'ONPV et les autres acteurs publics et privés du système SPS en Guinée.

C'est ainsi que le projet a prévu des activités visant à renforcer les dynamiques de communication et de partenariats entre les différentes parties prenantes du système national de contrôle par la mise en place de plateformes de concertation. L'organisation de rencontres semestrielles ou annuelles d'information des différentes catégories de parties prenantes y compris les services d'inspection, les douanes, les associations des consommateurs, les agences de recherche etc. facilitera les échanges public-privé et interministérielles en Guinée.